



Jeunesse
Canada
YOUNG WORKS au travail



Guide de l'employeur 2019-2020

Table des matières

Guide de l'employeur 2019-2020

Section 1 : Renseignements généraux

- À propos de JCT
- Emplois d'été pour étudiants et stages pour diplômés
- Objectifs généraux de JCT
- Processus de demande pour les employeurs
- Obligations des employeurs

Section 2 : Emplois d'été pour étudiants

- JCT dans les établissements du patrimoine
- JCT dans les deux langues officielles

Section 3 : Stages pour diplômés

- JCT pour une carrière vouée au patrimoine
- JCT pour une carrière en français et en anglais (Stages au Canada et à l'étranger)

Annexe A : Organismes de prestation

Section 1 : Renseignements généraux

À propos de JCT

Jeunesse Canada au travail¹ (JCT) offre des perspectives de carrière aux jeunes Canadiens et Canadiennes et des solutions pour les employeurs en appuyant des programmes d'emplois d'été pour les étudiants et des programmes de stages pour les diplômés des collèges et des universités sans emploi ou sous-employés. Ces programmes aident les jeunes à acquérir des compétences dans une variété de secteurs, comme la culture et le patrimoine, ainsi qu'à améliorer leur deuxième langue officielle.

Les programmes de JCT aident les employeurs à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes Canadiens et Canadiennes grâce à des subventions salariales. JCT offre aux jeunes l'occasion de se sensibiliser aux réalisations de notre pays et à sa diversité, de créer des liens avec les Canadiens dans d'autres régions et de prendre conscience des valeurs associées à la citoyenneté et l'identité canadienne, tandis qu'ils acquièrent une expérience de travail enrichissante et des compétences professionnelles utiles.

Emplois d'été pour étudiants et stages pour diplômés

JCT offre deux programmes d'emplois d'été (Expérience emploi d'été) :

- [JCT dans les établissements du patrimoine](#)
- [JCT dans les deux langues officielles](#) (y compris [Langues et travail](#))

Ces programmes offrent des occasions d'emploi d'été d'une durée de 6 à 16 semaines grâce auxquelles les étudiants peuvent acquérir une expérience pratique de travail et des compétences tout en gagnant un revenu qui les aide à payer une partie de leurs frais de scolarité. Une aide financière supplémentaire peut être versée pour faciliter la participation de personnes ayant un handicap.

JCT offre deux programmes de stages (Objectif carrière) :

- [JCT pour une carrière vouée au patrimoine](#) (au Canada et à l'étranger)
- [JCT pour une carrière en français et en anglais](#) (au Canada et à l'étranger)

Ces programmes offrent des stages nationaux et internationaux d'une durée de 4 à 12 mois qui permettent aux diplômés récents des collèges et des universités d'acquérir des compétences axées sur la carrière pour les aider à faire la transition vers le marché du travail. Le financement offert varie selon les programmes. Une aide financière

¹ Jeunesse Canada au travail est une initiative du ministère du Patrimoine canadien qui s'inscrit dans la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada.

supplémentaire peut être versée pour faciliter la participation de personnes ayant un handicap.

Objectifs généraux de JCT

JCT collabore avec des employeurs qui proposent des projets qui soutiennent les objectifs généraux de JCT, notamment :

- aider les jeunes Canadiens et Canadiennes à acquérir une expérience pratique de travail, à développer leurs compétences, à améliorer leur employabilité et à se renseigner sur leurs perspectives de carrière;
- alimenter le bassin de main-d'œuvre compétente et qualifiée dans les domaines de la culture et du patrimoine et d'offrir des occasions de travailler dans les deux langues officielles;
- faire connaître et apprécier les réalisations du Canada et son patrimoine culturel.

Processus de demande pour les employeurs

Qui peut faire une demande?

Pour déterminer si votre organisme peut présenter une demande, veuillez consulter les critères d'admissibilité propres à chaque programme. Les critères relatifs à Expérience emploi d'été pour les étudiants se trouvent à la [section 2](#) et ceux relatifs à Objectif carrière pour les stages destinés aux diplômés se trouvent à la [section 3](#).

Comment faire une demande?

Les programmes JCT sont mis en œuvre par l'entremise de divers [organismes de prestation](#). Vous devez présenter une demande en ligne sur le [site interactif de JCT](#) à l'organisme de prestation approprié selon le mandat de votre organisation et/ou les objectifs du projet. Les organismes de prestation ont la responsabilité d'évaluer les demandes, d'approuver les projets à financer et d'administrer les demandes acceptées.

Les coordonnées des organismes de prestation se trouvent à l'[Annexe A](#).

État de la demande

Notre objectif est de transmettre un avis officiel de la décision de financement dans les 10 semaines après la date limite de demande.

Si votre demande est approuvée, vous recevrez une confirmation par courriel et une offre préliminaire de votre organisme de prestation. Si vous acceptez l'offre préliminaire, vous aurez alors accès en ligne à la liste des candidats pour commencer à doter vos

postes JCT. Pendant le processus d'embauche, vous devez remplir le Formulaire d'admissibilité du candidat avec le candidat choisi avant de l'engager pour un poste JCT. Une fois que votre organisme de prestation aura approuvé l'admissibilité du candidat choisi, vous devrez signer un contrat avec l'organisme de prestation.

Si votre demande est refusée, vous recevrez un avis par écrit de la part de l'organisme de prestation.

Toutes vos questions, y compris les demandes de rétroaction sur votre demande, doivent être adressées à l'organisme de prestation auquel vous avez présenté une demande (voir [Annexe A](#)).

Dates limites

Les dates limites pour les demandes des employeurs varient d'un programme à l'autre. Les demandes reçues après la date limite ne seront pas retenues pour évaluation.

Programme

Date limite

Emplois d'été

JCT dans les établissements du patrimoine 15 janvier

JCT dans les deux langues officielles 1^{er} février

Langues et travail

Veillez contacter la [Fédération de la jeunesse canadienne-française](#).

Stages

JCT pour une carrière vouée au patrimoine 1^{er} février
Veillez contacter l'[organisme de prestation](#) approprié afin de confirmer la date

JCT pour une carrière en français et en anglais Veillez contacter la [Fédération de la jeunesse canadienne-française](#).

Obligations des employeurs

À titre d'employeur JCT, vous devez vous conformer aux modalités contractuelles publiées par le programme auquel vous participez.

1. Recrutement et embauche

À titre d'employeur JCT, vous devez :

- entreprendre un processus de sélection juste et équitable (y compris des concours publics et une évaluation impartiale des candidats admissibles) et répondre aux candidats en temps opportun (il se peut que vous soyez tenus d'expliquer votre processus de sélection par écrit à votre organisme de prestation);
- vous assurer que tous les candidats sont inscrits dans la banque de candidats JCT en ligne et répondent aux critères d'admissibilité du programme (voir [candidats admissibles](#));
- remplir et transmettre le Formulaire d'admissibilité du candidat en ligne à votre organisme de prestation pour la préapprobation de l'admissibilité du candidat choisi AVANT d'embaucher les candidats choisis;
- signer un contrat avec votre organisme de prestation, après l'approbation de votre candidat, précisant le montant de la contribution JCT, les conditions contractuelles et le calendrier des paiements;
- remplir le Rapport de dotation en ligne dans la première semaine du travail et vous assurer que le candidat a également rempli et soumis sa section du rapport;
- vous conformer aux lois, aux règlements et aux statuts applicables du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial ou territorial en matière de travail, y compris les normes de sécurité au travail et l'assurance-emploi ou l'équivalent;
- reconnaître l'aide financière du gouvernement du Canada dans le cadre de vos activités promotionnelles et médiatiques. Pour obtenir la permission d'utiliser l'élément graphique JCT, écrivez à : [Reconnaissance publique](#).

À titre d'employeur JCT pour un stage à l'étranger, vous devez également :

- confirmer le statut juridique du stagiaire (visas exigés, garanties financières, etc.);
- vous inscrire pour recevoir les mises à jour sur les voyages sur le site <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>;
- fournir les détails au sujet du placement du stagiaire à votre organisme de prestation au moins deux mois avant la date prévue de départ du stagiaire;
- prévenir les stagiaires ayant une double citoyenneté qu'ils doivent se munir de documents de voyage canadiens afin d'obtenir les services du gouvernement du Canada pendant leur séjour à l'étranger;
- vous assurer qu'avant de quitter le Canada, chaque stagiaire s'inscrit sur le site Web du gouvernement du Canada à : <http://voyage.gc.ca/voyager/inscription>.

En cas d'urgence, de l'aide est offerte 24 heures par l'entremise des bureaux gouvernementaux fournissant les services consulaires aux citoyens canadiens et canadiennes à l'étranger.

Courriel

sos@international.gc.ca

Formulaire en ligne de demande d'aide d'urgence

<https://voyage.gc.ca/assistance/assistance-d-urgence/demande-aide-urgence>

De l'extérieur du Canada :

Appelez l'ambassade ou le consulat le plus proche
(<https://voyage.gc.ca/assistance/ambassades-consulats>)

Téléphone

+1-613-996-8885 (à frais virés le cas échéant)

Du Canada :

Téléphone (non lié au passeport)

613-996-8885

1-800-387-3124 (sans frais aux États-Unis et au Canada seulement)

SMS

613-209-1233 (des frais du pourvoyeur peuvent s'appliquer)

ATS

613-944-1310

1-800-394-3472 (sans frais aux États-Unis et au Canada seulement)

Candidats admissibles

Tout étudiant ou diplômé que vous embauchez doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, ou avoir obtenu le statut de réfugié au Canada;

N.B. Les étudiants ou diplômés non canadiens qui détiennent un permis de travail temporaire ou qui attendent d'obtenir leur statut de résident permanent ne sont pas admissibles.

- être légalement autorisé à travailler au Canada;
- avoir entre 15* et 30 ans au moment de commencer l'emploi (lorsque cela est permis en vertu des lois provinciales et territoriales du travail);
- avoir terminé l'année scolaire au moment de commencer l'emploi;
- se conformer aux critères d'admissibilité propres au programme dans le cadre duquel vous présentez une demande;
- être inscrit dans la banque de candidats JCT en ligne;
- s'engager à travailler pendant toute la période d'embauche (minimum 30 heures par semaine);
- ne pas occuper un autre emploi à temps plein durant l'emploi JCT.

Tout étudiant qui participe à un programme Expérience emploi été doit :

- avoir été un étudiant à temps plein (tel que défini par son établissement d'enseignement) au cours du trimestre précédant l'emploi JCT;
- avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours du trimestre suivant l'emploi JCT.

Tout participant à un programme Objectif carrière doit :

- être un diplômé récent ayant obtenu un diplôme d'un collège ou d'une université dans les 24 mois précédant la date d'entrée en fonction;
- être sans emploi ou sous-employé, c'est-à-dire ne pas être employé à temps plein;
- ne pas avoir été participant ou avoir reçu un salaire dans le cadre de ce programme ou d'un autre programme Objectif carrière financé en vertu de la [Stratégie emploi jeunesse](#) du gouvernement du Canada;
- ne pas recevoir de prestations d'assurance-emploi au cours de l'emploi JCT.

2. Formation et supervision

À titre d'employeur JCT, vous devez :

- fournir à chaque employé une description de travail, de l'orientation et un plan de travail contenant des objectifs précis;
- offrir une formation relative aux tâches du poste.

À titre d'employeur JCT pour un stage, vous devez :

- élaborer un plan de perfectionnement professionnel avec le stagiaire adapté à ses besoins;
- offrir un soutien à la recherche d'emploi et un suivi à la fin du stage.

À titre d'employeur JCT pour un stage à l'étranger, vous devez également :

- consulter au besoin les conseils aux voyageurs qui sont produits par le gouvernement du Canada à <http://voyage.gc.ca/voyager/avertissements> (incluant de l'information à jour sur la sûreté, la sécurité, la santé et les exigences en matière de visa);
- suivre le progrès de votre stagiaire par voie électronique et par téléphone.

3. Salaire et avantages sociaux

À titre d'employeur JCT, vous devez :

- verser, en temps opportun, les salaires et les avantages sociaux conformément aux lois et aux règlements provinciaux ou territoriaux concernant le travail. Les salaires de vos employés devront respecter les normes de l'industrie de la région dans laquelle ils travailleront et correspondre à leur niveau de formation et

d'expérience. La semaine de travail subventionnée compte un minimum de 30 heures et un maximum de 40 heures. Les contributions de JCT sont calculées en fonction du salaire réel versé aux employés;

- payer les participants à même la masse salariale de votre organisation et faire les retenues réglementaires à la source.

4. Organisation du transport

Si un transport est nécessaire pour des tâches reliées au travail, vous devez :

- fournir une protection d'assurance suffisante pour permettre à votre employé JCT de conduire un véhicule dans le cadre de son travail;
- assumer les frais de transport d'un employé qui utilise les moyens de transport public dûment autorisés.

À titre d'employeur JCT pour un stage à l'étranger, vous devez :

- fournir une assurance-maladie et une assurance-voyage aux participants pendant leur séjour à l'extérieur du Canada, y compris une protection en cas de rapatriement au Canada pour des soins médicaux d'urgence ou pour des urgences liées à la sûreté et à la sécurité;
- payer une indemnité de séjour à l'étranger qui soit suffisante pour assurer un niveau de vie équivalent à celui du Canada, en tenant compte des conditions locales.

N.B. Les indemnités de séjour et autres aides financières doivent respecter les lois et règlements du Canada. Les participants doivent recevoir leur rémunération (au Canada) et leur indemnité de séjour (à l'étranger) en temps opportun selon les normes de l'industrie.

- Le revenu et les avantages complémentaires des stagiaires sont imposables selon les exigences de l'Agence du revenu du Canada. Les revenus sont généralement assurables et donnent droit à une pension, et doivent être déclarés par les stagiaires.

5. Rapports et suivi

À titre d'employeur JCT, vous devez :

- tenir un registre des contributions et des dépenses en argent et en nature;
- vous assurer que vous et votre (vos) employé(s) remplissiez TOUS les rapports en ligne sur le [site Web interactif de JCT](#) :
 - Formulaire d'admissibilité du candidat (avant l'embauche du candidat)
 - Rapport de dotation (requis la première semaine de la période d'emploi)

- Questionnaire d'évaluation (la section de l'employé est requise pendant la dernière semaine de travail; la section de l'employeur est requise dans les 30 jours après le dernier jour de l'emploi)
- Rapport de fin d'emploi (la section de l'employé est requise pendant la dernière semaine de travail; la section de l'employeur est requise dans les 30 jours après le dernier jour de l'emploi)

Toute information ou documentation supplémentaire pouvant être demandée par votre organisation de prestation, telle que des documents à l'appui de la paye par exemple.

6. Des questions?

Communiquez avec votre [organisme de prestation](#) (Annexe A) pour toute question ou information complémentaire.

OU composez le numéro de la ligne d'information jeunesse du gouvernement du Canada :

- Sans frais : 1-800-935-5555
- ATS : 1-800-926-9105

Section 2 : Emplois d'été pour étudiants

Jeunesse Canada au travail offre deux programmes Expérience emploi d'été :

- [JCT dans les établissements du patrimoine](#)
- [JCT dans les deux langues officielles](#) (y compris [Langues et travail](#))

JCT dans les établissements du patrimoine

Votre organisme est-il admissible?

Votre organisme est admissible s'il est :

- un organisme constitué en société sans but lucratif, situé au Canada et dont le mandat est lié au patrimoine, comme un [musée*](#), un centre d'archives, une bibliothèque, ou un organisme qui gère un [site patrimonial**](#);
- un établissement d'enseignement ou un établissement culturel ayant un budget, des objectifs et des programmes distincts en ce qui a trait au patrimoine;
- un organisme sans but lucratif relevant d'un gouvernement provincial, territorial, régional ou municipal et ayant un budget, des objectifs et des programmes distincts en ce qui a trait au patrimoine;
- un organisme de services professionnels liés au patrimoine;
- un gouvernement ou un organisme dirigeant autochtone régional (conseil de bande ou tribal) et/ou un organisme autochtone dont le mandat est de conserver et de soutenir le patrimoine autochtone (Premières Nations, Inuit et Métis);
- stable et viable financièrement.

* **N.B.** : Dans le cadre de ce programme, un musée est défini comme un organisme permanent qui collectionne, conserve et rend accessibles au public les ressources patrimoniales qu'il détient en fiducie au nom de la société. Les employeurs admissibles comprennent les musées d'art, les centres culturels, les musées d'histoire naturelle, les sociétés historiques et patrimoniales, les centres de science, les zoos, les aquariums, les jardins botaniques et patrimoniaux, les insectariums et les herbiers.

** **N.B.** : Le terme « site patrimonial » englobe les monuments, le patrimoine architectural, les sites historiques et archéologiques ou les éléments ou structures à caractère archéologique, qui ont une valeur historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. Les paysages naturels et les organismes de conservation de la nature ne sont pas admissibles dans le cadre de ce programme. Veuillez consulter le site Web d'Environnement et changement climatique Canada à www.ec.gc.ca pour d'autres programmes pertinents, comme le programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences.

Votre organisme n'est pas admissible s'il est :

- un ministère fédéral, un organisme fédéral ou une société d'État;
- un ministère provincial ou territorial;

- un organisme à but lucratif;
- un organisme à but non lucratif dont le mandat patrimonial appuie un organisme fédéral, et dont le fonctionnement dépend de cet organisme fédéral aux termes d'une relation administrative ou contractuelle.

Pour plus d'information au sujet de l'admissibilité de l'employeur, veuillez consulter les [critères de sélection de l'employeur](#).

À quels objectifs votre demande doit-elle répondre?

Votre demande devra répondre aux [objectifs généraux de JCT](#) ainsi qu'aux objectifs spécifiques du programme énoncés ci-dessous.

Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine (JCTÉP) aide les étudiants canadiens à acquérir, dans le cadre d'un emploi d'été ou d'un emploi à court terme, les connaissances et compétences nécessaires pour se préparer au marché du travail dans le secteur du patrimoine et pour envisager des choix de carrière dans le secteur du patrimoine.

Les objectifs particuliers de JCTÉP sont :

Pour les étudiants :

- aider les étudiants canadiens à trouver des emplois d'été ou des emplois à court terme en vue d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans le secteur du patrimoine et améliorer leur employabilité;
- leur offrir des occasions de réseautage avec des professionnels du patrimoine;
- offrir des occasions de travailler avec des professionnels du secteur du patrimoine enrichir leur connaissance et leur appréciation de réalisations locales et nationales importantes ainsi que des domaines du patrimoine;
- les encourager à envisager une carrière dans un domaine du patrimoine.

Pour le secteur du patrimoine :

- aider les établissements du patrimoine à maintenir leurs activités courantes dans les fonctions clés grâce à une main-d'œuvre compétente.

Les candidats ayant déjà participé

Étant donné la demande croissante des jeunes pour les emplois d'été JCTÉP, les employeurs sont encouragés de donner priorité au recrutement des nouveaux participants dans ce programme. L'employeur d'un candidat préféré qui a déjà participé à un emploi JCTÉP dans son organisation doit fournir une justification écrite à leur organisme de prestation en expliquant comment la nouvelle position poursuivra le développement des compétences et connaissances du participant. **N.B.** Un participant ne pourrait pas être embauché plus de trois fois par le même employeur.

Les priorités du gouvernement

Veillez noter que le processus d'évaluation prendra en compte les priorités suivantes :

Les organismes, les jeunes et le patrimoine culturel autochtone (Premières Nations, Inuit ou Métis), y compris les demandes :

- des employeurs autochtones (tous projets admissibles);
- pour un projet qui vise des participants autochtones (employeur autochtone ou non-autochtone);
- pour un projet concentré sur le patrimoine culturel autochtone (employeur autochtone ou non-autochtone).

Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation, veuillez consulter l'organisme de prestation (Annexe A) auquel vous avez l'intention de présenter votre demande.

Comment présenter une demande

Vous devez présenter une demande en ligne sur le [site Web interactif de JCT](#) à l'organisme de prestation dont le mandat correspond le plus au vôtre ou au profil de l'emploi proposé.

Le programme JCT dans les établissements du patrimoine est mis en œuvre par quatre organismes de prestation nationaux :

- l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation les bibliothèques et institutions apparentées de la francophonie canadienne);
- le Conseil canadien des archives (les archives et les organismes reliés au Canada ou les bibliothèques canadiennes travaillant en anglais);
- l'Association des musées canadiens (les musées et les organismes de patrimoines reliés au Canada);
- La Fiducie nationale du Canada (les sites de patrimoines bâtis et les organismes reliés au Canada).

Quelle est l'importance de l'aide offerte?

JCTÉP verse généralement entre 25 et 50 p. 100 des coûts liés à l'emploi de l'étudiant (salaires, avantages sociaux et autres dépenses admissibles) et peut, lorsque c'est justifié, subventionner jusqu'à 75 p. 100 des coûts. La contribution maximale de JCTÉP est de 8 000 \$.

*Pour un participant (employé) qui doit parcourir plus de 125 km entre leur résidence primaire et le lieu de travail, le programme pourrait payer les frais de transport des étudiants (aller-retour) raisonnables dans le cadre du politique du programme. Les frais d'hébergement doivent toutefois être couverts par les participants. Le cas échéant, l'employé devrait avertir votre organisme de prestation dès que le candidat choisi est

approuvé afin d'obtenir la *Politique de Transport* et les formulaires d'aide au transport à être remplis par le candidat et l'employé et de discuter d'éventuels arrangements pour le transport.

Si vous prévoyez embaucher un étudiant admissible ayant un handicap, veuillez communiquer avec votre organisme de prestation dès que le candidat choisi est approuvé afin de l'informer de toute mesure d'adaptation spéciale qui pourrait faciliter la participation de cette personne. Les dépenses engagées pour mettre en place des aménagements spéciaux dans le lieu de travail peuvent être remboursées, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par participant.

Note : Le revenu et les avantages complémentaires des étudiants sont imposables selon les exigences de l'Agence du revenu du Canada. Les revenus sont généralement assurables et donnent droit à une pension, et doivent être déclarés par les étudiants.

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'aide financière, veuillez consulter les [modalités contractuelles pour les employeurs](#).

Comment le financement vous sera-t-il versé?

Votre organisme de prestation évaluera votre demande. Si votre projet JCTÉP est approuvé :

- Vous recevrez de votre organisme de prestation une confirmation par courriel ainsi qu'une offre préliminaire. Si vous acceptez l'offre préliminaire, vous aurez alors accès en ligne à la liste des candidats inscrits et vous pourrez commencer le processus de recrutement.
- Une fois votre candidat choisi, et avant de procéder à l'embauche, vous et le candidat devrez remplir et envoyer le Formulaire d'admissibilité à votre organisme de prestation en vue de la préapprobation du candidat choisi. À la suite de l'approbation de votre candidat, vous pourrez officiellement l'embaucher.
- Votre organisme de prestation vous enverra ensuite un contrat, qui sera signé par les deux parties et qui déterminera le montant de la contribution, les autres dispositions contractuelles ainsi que les échéances des paiements. **Note importante** : si vous ne pouvez pas respecter les modalités de l'emploi telles qu'établies dans votre contrat, ou si elles changent, vous devez communiquer immédiatement avec votre organisme de prestation afin de modifier le contrat.
- Lorsque le contrat signé sera reçu et que le Rapport de dotation de l'employeur sera rempli en ligne par vous et votre employé JCT, vous recevrez de l'organisme de prestation un premier paiement représentant 75 p. 100 du montant approuvé.
- Le solde dû (jusqu'à 25 p. 100) sera versé lorsque l'organisme de prestation aura reçu et approuvé le Rapport de fin d'emploi de l'employeur et de l'étudiant, le Questionnaire d'évaluation de l'employeur et de l'étudiant, ainsi que tout autre document requis, qui sont exigés *dans les 30 jours suivant la fin de l'emploi*. Les paiements finaux sont calculés d'après les coûts réels du projet.

Des questions?

Communiquez avec votre [organisme de prestation](#) (Annexe A) pour toute question ou information complémentaire.

OU composez le numéro de la ligne d'information jeunesse du gouvernement du Canada :

- Sans frais : 1-800-935-5555
- ATS : 1-800-926-9105

JCT dans les deux langues officielles

JCT dans les deux langues officielles offre deux types d'emploi :

1. un emploi où la première langue officielle est utilisée pour le développement d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire (communauté francophone hors Québec ou communauté anglophone au Québec); ou
2. un emploi donnant l'occasion de pratiquer les compétences en langue seconde (y compris [Langues et travail](#)).

Votre organisme est-il admissible?

Votre organisme est admissible s'il :

- est un organisme privé, public, sans but lucratif, ou une municipalité;
- est constitué en société;
- s'adonne à des activités d'envergure nationale, provinciale, territoriale, municipale ou communautaire;
- est disposé à engager des jeunes provenant d'autres régions du Canada;
- réalise des activités qui se déroulent dans les deux langues officielles;
- est stable et en bonne santé financière.

Votre organisme n'est pas admissible s'il :

- est un ministère fédéral, un organisme fédéral ou une société d'État;
- est un ministère provincial ou territorial.

À quels objectifs votre demande doit-elle répondre?

Votre demande devra répondre aux [objectifs généraux de JCT](#) ainsi qu'aux objectifs spécifiques de JCT dans les deux langues officielles (JCTDLO) énoncés ci-dessous.

Afin de mieux répondre à la demande croissante des jeunes pour les emplois d'été JCTDLO, les employeurs sont fortement encouragés à donner la priorité au recrutement de nouveaux participants à ce programme.

Pour les étudiants :

- explorer des perspectives de carrière dans les deux langues officielles;
- acquérir de l'expérience pratique de travail;
- créer des réseaux professionnels dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- découvrir une nouvelle région du Canada.

Pour le secteur des langues officielles :

- promouvoir les avantages de la dualité linguistique du Canada;
- aider les entreprises et les organismes à fournir des services dans les deux langues officielles partout au Canada;
- contribuer au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Pour la collectivité, la région et le pays :

- améliorer les services offerts dans les deux langues officielles par les entreprises et associations de diverses régions du pays;
- répondre aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en matière de main-d'œuvre;
- participer au développement durable des communautés de langue officielle en situation minoritaire et aider à résoudre le problème de l'exode des jeunes.

Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation, veuillez consulter les [critères de sélection de l'employeur](#).

Quelle est l'importance de l'aide offerte?

JCTDLO peut payer jusqu'à 50 p. 100 des coûts liés à l'embauche de jeunes dans un organisme du secteur public ou privé et jusqu'à 70 p. 100 de ces coûts dans un organisme sans but lucratif.

Une préférence sera accordée aux employeurs qui permettent un échange géographique, c'est-à-dire qui embauchent des jeunes provenant d'une autre région du pays. Le programme JCTDLO offrira une allocation pour l'hébergement aux étudiants qui habitent à plus de 125 km de leur lieu de travail, et paiera les frais pour un voyage aller-retour entre la résidence de l'étudiant et son lieu de travail conformément aux politiques établies. Si vous recrutez des candidats habitant dans une autre région du pays, il est recommandé de leur faire passer des entrevues téléphoniques.

Si vous prévoyez embaucher *un étudiant admissible ayant un handicap*, veuillez communiquer avec votre organisme de prestation dès que le candidat que vous avez choisi est approuvé afin de l'informer de toute mesure d'adaptation spéciale qui pourrait faciliter la participation de cette personne. Les dépenses engagées pour mettre en

place des aménagements spéciaux dans le lieu de travail peuvent être remboursées, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par participant.

Le revenu et les avantages complémentaires des étudiants sont imposables selon les exigences de l'Agence du revenu du Canada. Les revenus sont généralement assurables et donnent droit à une pension, et doivent être déclarés par les étudiants.

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'aide financière, veuillez consulter les [modalités contractuelles pour les employeurs](#).

Comment le financement vous sera-t-il versé?

Vous recevrez les paiements de l'organisme de prestation avec lequel vous aurez signé un contrat. Les paiements seront effectués lorsque l'organisme de prestation aura reçu et accepté les documents exigés, tel que stipulé dans le contrat.

Langues et travail

Important : Le programme Langues et travail comporte des conditions spéciales. Veuillez lire attentivement.

Ce programme vise à fournir des occasions d'emploi d'été enrichissantes à des étudiants canadiens et de leur fournir la chance d'accroître la connaissance et l'appréciation de leur deuxième langue officielle à la suite de leur participation au programme [Explore](#) (programme de bourse offert par le [Conseil des ministres de l'Éducation \(Canada\) \(CMEC\)](#)).

Votre organisme est admissible s'il :

- répond aux critères d'admissibilité de JCTDLO;
- offre une expérience de travail enrichissante;
- embauche un étudiant d'une autre région du Canada qui participe déjà au programme [Explore](#);
- offre une orientation et un encadrement adéquats;
- désire embaucher une personne qui continue d'améliorer sa deuxième langue officielle.

Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec la [Fédération de la jeunesse canadienne-française](#) au 613-562-4624, ou de visiter le www.languesettravail.ca.

Comment présenter une demande

Vous devez présenter une demande en ligne sur le [site Web interactif de JCT](#) à l'organisme de prestation qui est responsable de livrer le programme dans votre province/territoire. Voir [Annexe A](#).

JCT dans les deux langues officielles est mis en œuvre par [six organismes de prestation](#).

Pour plus d'information, veuillez communiquer directement avec [l'organisme de prestation](#) approprié auquel vous avez l'intention de présenter votre demande.

Section 3 : Stages pour diplômés

Jeunesse Canada au travail offre deux programmes Objectif carrière pour les diplômés des collèges et des universités sans emploi ou sous-employés :

[JCT pour une carrière vouée au patrimoine](#) (au Canada et à l'étranger)

[JCT pour une carrière en français et en anglais](#) (au Canada et à l'étranger)

JCT pour une carrière vouée au patrimoine

Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine (JCTCVP) aide les diplômés collégiaux et universitaires sans emploi ou sous-employés à acquérir, dans le cadre de stages axés sur la carrière au Canada et à l'étranger, des compétences avancées et une expérience professionnelle, et à s'intégrer au marché du travail dans les secteurs du patrimoine et de la culture, ou de gagner les revenus nécessaires pour poursuivre des études supérieures dans un domaine relié.

Ce programme appuie quatre types généraux de stages, comprenant :

Des stages au Canada dans les domaines suivants :

1. les sphères du patrimoine en lien avec le travail des musées des bibliothèques, des centres d'archives, ou des sites patrimoniaux
2. les sciences de la conservation
3. l'administration ou la pratique des arts

Des stages internationaux en muséologie

Votre organisme est-il admissible?

Votre organisme est admissible s'il :

- est un organisme constitué en société sans but lucratif, situé au Canada et dont le mandat est lié au patrimoine, comme un musée*, un centre d'archives, une bibliothèque, ou un organisme qui gère un site patrimonial** ou un organisme artistique;
- est un établissement d'enseignement ou une institution culturelle ayant un budget, des objectifs et des programmes distincts en ce qui a trait au patrimoine;
- est un organisme sans but lucratif relevant d'un gouvernement provincial, territorial, régional ou municipal et ayant un budget, des objectifs et des programmes distincts en ce qui a trait au patrimoine;
- est un organisme de services professionnels liés au patrimoine ou les arts;

- est un gouvernement ou un organisme dirigeant autochtone régional (conseil de bande ou tribal) et/ou un organisme autochtone dont le mandat est de conserver et de soutenir le patrimoine autochtone (Premières Nations, Inuit ou Métis); et
- est stable et viable financièrement.

* **N.B.** : Dans le cadre de ce programme, un musée est défini comme un organisme permanent qui collectionne, conserve et rend accessibles au public les ressources patrimoniales qu'il détient en fiducie au nom de la société. Les employeurs admissibles comprennent les musées d'art, les centres culturels, les musées d'histoire naturelle, les sociétés historiques et patrimoniales, les centres de science, les zoos, les aquariums, les jardins botaniques et patrimoniaux, les insectariums et les herbiers.

** **N.B.** : Le terme « site patrimonial » englobe les monuments, le patrimoine architectural, les sites historiques et archéologiques ou les éléments ou structures à caractère archéologique qui ont une valeur historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. Les paysages naturels et les organismes de conservation de la nature ne sont pas admissibles dans le cadre de ce programme. Veuillez consulter le site Web d'Environnement et changement climatique Canada à www.ec.gc.ca pour d'autres programmes pertinents, comme le programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences.

Votre organisme n'est pas admissible s'il :

- est un ministère fédéral, un organisme fédéral ou une société d'État;
- est un ministère provincial ou territorial;
- est un organisme à but lucratif;
- est un organisme à but non lucratif dont le mandat patrimonial ou artistique appuie un organisme fédéral, et dont le fonctionnement dépend de cet organisme fédéral aux termes d'une relation administrative ou contractuelle.

Pour plus d'information au sujet des critères d'admissibilité de l'employeur, veuillez consulter [Stages au Canada](#) et/ou [Stages internationaux en muséologie](#).

À quels objectifs votre demande doit-elle répondre?

Votre demande devra répondre aux [objectifs généraux de JCT](#) ainsi qu'aux objectifs spécifiques du programme énoncés ci-dessous.

Les objectifs particuliers de JCTCVP sont :

Pour les diplômés :

- aider les jeunes diplômés canadiens à trouver des stages axés sur la carrière qui correspondent à leur profil scolaire en vue d'acquérir des compétences spécialisées et d'améliorer leur employabilité;
- les aider à acquérir une expérience avancée de travail professionnel ainsi que des connaissances et des compétences pratiques dans les fonctions clés des établissements patrimoniaux et culturels;

- les aider à intégrer le marché du travail dans les secteurs du patrimoine et de la culture au terme de leur stage, ou à gagner les revenus nécessaires pour poursuivre des études supérieures dans un domaine relié.

Pour le secteur du patrimoine :

- aider les établissements patrimoniaux et culturels à combler leurs besoins de main-d'œuvre professionnelle à long terme afin de maintenir leurs activités courantes

Les priorités de gouvernement

Veillez noter que le processus d'évaluation prendra en compte les priorités suivantes :

Les organismes, les jeunes et le patrimoine culturel autochtone (Premières Nations, Inuit ou Métis), y compris les demandes :

- des employeurs autochtones (tous projets admissibles);
- pour un projet qui vise les participants autochtones (employeur autochtone ou non-autochtone);
- pour un projet concentré sur le patrimoine culturel autochtone (employeur autochtone ou non-autochtone).

Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation, veuillez consulter [l'organisme de prestation \(Annexe A\)](#) auquel vous avez l'intention de présenter votre demande.

Comment présenter une demande

Vous devez présenter une demande en ligne sur [le site Web interactif de JCT](#) à l'organisme de prestation (voir l'Annexe A) dont le mandat correspond le plus au vôtre ou au profil de l'emploi proposé.

Pour les stages au Canada :

1. Dans les sphères du patrimoine en lien avec les fonctions clés des musées, des bibliothèques, des centres d'archives, ou des sites patrimoniaux, veuillez soumettre votre demande en ligne directement à l'organisme de prestation le plus approprié suivant :
 - Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (Canadian Francophone libraries and documentation centres)
 - le Conseil canadien des archives (les archives et les organismes reliés au Canada ou les bibliothèques canadiennes travaillant en anglais)
 - l'Association des musées canadiens (les musées et les organismes de patrimoines reliés au Canada)

- La Fiducie nationale du Canada (les sites de patrimoines bâtis et les organismes reliés au Canada)
- 2. Dans les sciences de la conservation, veuillez soumettre votre demande en ligne directement à l'Association des musées canadiens.
- 3. Dans l'administration ou la pratique des arts, veuillez soumettre votre demande en ligne directement au Conseil des ressources humaines du secteur culturel.

Pour les stages internationaux en muséologie*, veuillez soumettre votre demande en ligne directement à l'Association des musées canadiens.

*Les demandes sont acceptées des musées canadiens et des associations apparentées qui, en collaboration avec un musée ou une association apparentée située à l'extérieur du Canada, proposent un projet de stage muséologie ayant lieu en tout ou en partie au sein de l'organisme d'accueil à l'étranger.

Pour plus d'information, veuillez communiquer auprès de l'organisme de prestation auquel vous soumettez votre demande ([Annexe A](#)).

Quelle est l'importance de l'aide offerte?

JCTCVP verse généralement entre 25 et 50 p. 100 des coûts liés au stage du diplômé (salaires, avantages sociaux et autres dépenses admissibles) et peut, lorsque c'est justifié, subventionner jusqu'à 75 p. 100 des coûts, qui peuvent comprendre le salaire, les avantages sociaux et l'administration et les frais de transport*. Au moins 80 p. 100 de la contribution doit servir à payer le salaire et les indemnités du stagiaire. La somme restante de 20 p. 100 peut être utilisée, comme il aura été convenu entre l'employeur et son organisme de prestation pour payer les frais administratifs engendrés par le stage. La contribution maximale du programme est de 10 000 \$ par stage au Canada, de 12 000 \$ par stage dans le domaine des sciences de la conservation, et de 15 000 \$ par stage international en muséologie.

Frais de transport

Pour les stages au Canada : Pour un diplômé (stagiaire) qui *doit parcourir plus de 125 km* entre leur résidence primaire et le lieu de travail, le programme pourrait payer les frais de transport des étudiants (aller-retour) raisonnables dans le cadre de la politique du programme. Les frais d'hébergement doivent toutefois être couverts par les participants. Le cas échéant, l'employé devrait avertir l'organisme de prestation dès que le candidat choisi est approuvé afin d'obtenir la *Politique de Transport* et les *formulaires d'aide au transport* à être remplis par l'employé et l'employeur et de discuter d'éventuels arrangements pour le transport.

Pour les stages internationaux en muséologies : Le programme remboursera les coûts de transport (aller-retour) jusqu'à l'emplacement du stage à l'étranger et donnera au stagiaire une allocation mensuelle pour les frais d'hébergement, jusqu'à concurrence de 15 \$ par jour.

Si vous prévoyez embaucher *un étudiant admissible ayant un handicap*, veuillez communiquer avec votre organisme de prestation dès que le candidat choisi est

approuvé afin de l'informer de toute mesure d'adaptation spéciale qui pourrait faciliter la participation de cette personne. Les dépenses raisonnables engagées pour mettre en place des aménagements spéciaux dans les lieux de travail peuvent être remboursées, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par participant.

N.B. Le revenu et les avantages complémentaires des étudiants sont imposables selon les exigences de l'Agence du revenu du Canada. Les revenus sont généralement assurables et donnent droit à une pension, et doivent être déclarés par les étudiants.

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'aide financière, veuillez consulter les [modalités contractuelles pour les employeurs](#).

Comment le financement vous sera-t-il versé?

Votre organisme de prestation fera l'évaluation de votre demande. Si votre projet est approuvé :

- Vous recevrez de votre organisme de prestation une confirmation par courriel ainsi qu'une offre préliminaire. Si vous acceptez l'offre préliminaire, vous aurez alors accès en ligne à la liste des candidats inscrits et vous pourrez commencer le processus de recrutement.
- Une fois votre candidat choisi, et *avant de procéder à l'embauche*, vous et votre candidat devrez remplir et envoyer le Formulaire d'admissibilité à votre organisme de prestation en vue de la préapprobation du candidat choisi. À la suite de l'approbation, vous pourrez officiellement l'embaucher.
- Votre organisme de prestation vous enverra ensuite un contrat, qui sera signé par les deux parties et qui déterminera le montant de la contribution, les dispositions contractuelles ainsi que les échéances des paiements. *Note importante* : si vous ne pouvez pas respecter les modalités de l'emploi telles qu'établies dans votre contrat, ou si elles changent, vous devez communiquer immédiatement avec votre organisme de prestation afin de modifier le contrat.
- Lorsque le contrat signé sera reçu et que le Rapport de dotation de l'employeur aura été rempli par vous et votre stagiaire, vous recevrez de votre organisme de prestation un premier paiement représentant 75 p. 100 du total du montant approuvé.
- Le solde dû sera versé lorsque l'organisme de prestation aura reçu et approuvé le Rapport de fin d'emploi de l'employeur et du stagiaire, ainsi que le Questionnaire d'évaluation de l'employeur et du stagiaire, et autres documents requis qui sont exigés dans les 30 jours suivant la fin du stage. Les paiements finaux sont calculés d'après les coûts réels du projet.

Des questions?

Communiquez avec votre [organisme de prestation](#) (voir [Annexe A](#)) pour toute question ou information complémentaire.

OU composez le numéro de la ligne d'information jeunesse du gouvernement du Canada :

- Sans frais : 1-800-935-5555
- ATS : 1-800-926-9105

JCT pour une carrière en français et en anglais (Stages au Canada et à l'étranger)

Votre organisme est-il admissible?

Votre organisme est admissible s'il :

- est un organisme privé, public ou sans but lucratif qui offre la possibilité d'acquérir des compétences avancées grâce à des stages;
- est constitué en société;
- est stable et en bonne santé financière;
- réalise des activités qui se déroulent dans les deux langues officielles;
- pour les **stages domestiques** : est un média communautaire de langue officielle en situation minoritaire (radios et journaux).

Les organismes admissibles incluent, sans s'y limiter, les écoles de langues, les maisons d'édition, les établissements d'enseignement, les compagnies de traduction, les entreprises d'arts visuels et d'arts du spectacle, les sociétés cinématographiques et vidéographiques, les organismes culturels et les établissements du patrimoine.

Votre organisme n'est pas admissible s'il :

- est un ministère fédéral, un organisme fédéral ou une société d'État;
- est un ministère provincial ou territorial.

À quels objectifs votre demande doit-elle répondre?

Votre demande devra répondre aux [objectifs généraux de JCT](#) ainsi qu'aux objectifs spécifiques de JCT pour une carrière en français et en anglais (JCTCFA) énoncés ci-dessous.

Pour les diplômés :

- acquérir une expérience pratique de travail et des compétences poussées dans le cadre d'un travail axé sur la carrière;
- apprendre à connaître les marchés du travail internationaux et les industries langagières actuelles;

- promouvoir l'industrie langagière par l'intermédiaire d'établissements d'enseignement et aider à créer des réseaux internationaux de jeunes;
- intégrer le marché du travail pendant ou à la fin de la période d'emploi;
- acquérir des compétences spécialisées sur le marché du travail international et l'industrie langagière;
- acquérir des compétences spécialisées utiles pour répondre aux besoins du marché du travail dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Pour le secteur des langues officielles :

- contribuer au développement d'une économie du savoir liée aux industries langagières du Canada;
- appuyer les employeurs et les organismes d'accueil dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- accroître le bassin de jeunes hautement qualifiés dans les secteurs clés du marché du travail international liés aux langues officielles.

Pour la collectivité, la région et le pays :

- contribuer à renforcer les langues officielles et créer des occasions d'emploi et des possibilités pour les nouveaux immigrants et les nouvelles immigrantes dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- appuyer le développement durable au sein des organismes et des collectivités;
- alimenter le bassin de jeunes capables de fonctionner dans les deux langues officielles dans des secteurs liés aux langues officielles;
- mettre en valeur la culture canadienne à l'étranger;
- rehausser le profil linguistique et culturel du Canada à l'étranger.

Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation, veuillez consulter la [Fédération de la jeunesse canadienne-française\(FJCF\)](#).

Quelle est l'importance de l'aide offerte?

Pour les stages au Canada, JCTCFA peut subventionner jusqu'à un maximum de 75 p. 100 des frais stages qui comprennent le salaire et les charges sociales. Exceptionnellement, certains stages pourraient être subventionnés jusqu'à 100 p.100. Voir avec l'organisme de prestation pour plus de détails.

Pour les stages à l'étranger, la contribution maximale est de 13 000 \$ par stage. JCTCFA peut subventionner jusqu'à un maximum de 75 p. 100 des frais de stage, qui peuvent comprendre le salaire, les charges sociales, l'administration et les frais d'hébergement et de transport.

La préférence sera accordée aux employeurs qui offrent un stage d'une durée de 6 à 12 mois. On s'attendra à ce que votre organisme démontre son engagement à l'égard du

projet en fournissant un apport égal ou supérieur à celui du gouvernement du Canada par l'entremise de contributions en espèces et en nature.

Si vous prévoyez embaucher un étudiant admissible ayant un handicap, veuillez communiquer avec votre organisme de prestation dès que le candidat choisi est approuvé afin de l'informer de toute mesure d'adaptation spéciale qui pourrait faciliter la participation de cette personne. Les dépenses raisonnables engagées pour mettre en place des aménagements spéciaux dans les lieux de travail peuvent être remboursées, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par participant.

Le revenu et les avantages complémentaires des étudiants sont imposables selon les exigences de l'Agence du revenu du Canada. Les revenus sont généralement assurables et donnent droit à une pension, et doivent être déclarés par les étudiants.

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'aide financière, veuillez consulter les [modalités contractuelles pour les employeurs](#).

Comment le financement vous sera-t-il versé?

Vous signerez un contrat avec la [Fédération de la jeunesse canadienne-française\(FJCF\)](#) qui vous fera ensuite parvenir le paiement. Les paiements relatifs aux postes acceptés seront envoyés lorsque la FJCF aura reçu et accepté les documents exigés.

Comment présenter une demande

Rendez-vous sur le [site Web interactif de JCT](#) et présentez votre demande en ligne directement à la FJCF. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la [FJCF](#).

Annexe A : Organismes de prestation

Tableau 1 : Organismes de prestation pour les programmes de **JCT dans le secteur du patrimoine**

Organismes de prestation	Clientèle cible	Emplois d'été (JCT dans les établissements du patrimoine)	Stages (JCT pour une carrière vouée au patrimoine)	Coordonnées
<u>Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (français seulement)</u>	Bibliothèques et institutions apparentées de la francophonie canadienne	<u>Emplois d'été (français seulement)</u>	<u>Stages au Canada (français seulement)</u>	2065, rue Parthenais, bureau 387 Montréal (Québec) H2K 3T1 Tél. : 514-281-5012 Télé. : 514-281-8219 Courriel : info@asted.org Site Web : www.asted.org
<u>Association des musées canadiens</u>	Musées et institutions apparentées canadiennes	<u>Emplois d'été</u>	<u>Stages au Canada et Stages internationaux en muséologie</u>	280, rue Metcalfe, bureau 400 Ottawa (Ontario) K1P 1R7 Tél. : 613-567-0099 Sans frais : 1-888-822-2907 Télé. : 613-233-5438 Courriel : info@musees.ca Site Web : museums.ca
<u>Conseil canadien des archives</u>	Archives et institutions apparentées canadiennes et Bibliothèques et institutions apparentées canadiennes opérant en anglais	<u>Emplois d'été</u>	<u>Stages au Canada</u>	130, rue Albert, bureau 1912 Ottawa (Ontario) K1P 5G4 Tél. : 613-565-1222 Sans frais : 1-866-254-1403 Télé. : 613-565-5445 Courriel : info@archivescanada.ca ycw-cla@archives.ca Site Web : www.archivescanada.ca
<u>Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC)</u>	Organisations culturelles canadiennes	s/o	<u>Stages au Canada (l'administration ou la pratique des arts)</u>	151, rue Bank, bureau 201 Ottawa (Ontario) K2P 1X2 Tél. : 613-562-1535 poste 21 Sans frais : 1-866-562-1535 Télé. : 613-562-2982 Courriel : info@crhsculturel.ca Site Web : www.culturalhrc.ca
<u>Fiducie nationale du Canada</u>	Sites de patrimoine bâti et institutions apparentées canadiennes	<u>Emplois d'été</u>	<u>Stages au Canada</u>	190, avenue Bronson Ottawa (Ontario) K1R 6H4 Tél. : 613-237-1066 poste 240 Sans frais : 1-866-964-1066 Télé. : 613-237-5987 Courriel : fiducienationale@fiducienationalecanada.ca Site Web : www.nationaltrustcanada.ca

Tableau 2 : Organismes de prestation pour les programmes de JCT dans le secteur des langues officielles

Organismes de prestation	Lieu de l'emploi ou du stage	Emplois d'été (JCT dans les deux langues officielles)	Stages (JCT pour une carrière en français et en anglais)	Coordonnées
<u>Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (français seulement)</u>	Terre-Neuve et Labrador Nouvelle-Écosse Île-du-Prince-Edouard Nouveau-Brunswick	<u>Emplois d'été (français seulement)</u>	s/o	702, rue Principale, bureau 322 Petit-Rocher (Nouveau Brunswick) E8J 1V1 Tél. : 506-542-2622 Sans frais : 1-888-236-2622 Télé. : 506-542-2618 Courriel : jctycw@afmnb.org Site Web : www.afmnb.org
<u>Collège Educacentre</u>	Alberta Colombie-Britannique Yukon	<u>Emplois d'été</u>	s/o	531, rue Yates, bureau 301 Victoria (Colombie-Britannique) V8W 1K7 Tél. : 250-382-1310 Sans frais : 1-866-266-6613 Télé. : 250-382-1350 Courriel : jctycw@educacentre.com Site Web : www.educacentre.com
<u>Conseil de la coopération de l'Ontario (français seulement)</u>	Ontario	<u>Emplois d'été (français seulement)</u>	s/o	223, rue Main, bureau 239 Case postale 90 Pavillon Laframboise Ottawa (Ontario) K1S 1C4 Tél. : 613-745-8619 Sans frais : 1-866-290-1168 Courriel : jctycw@cco.coop Site Web : http://cco.coop
<u>Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan</u>	Manitoba Saskatchewan Territoires du Nord-Ouest Nunavut	<u>Emplois d'été</u>	s/o	1440, 9e Avenue Nord, bureau 205 Regina (Saskatchewan) S4R 8B1 Tél. : 306-566-6002 Sans frais : 1-800-670-0879 Télé. : 306-757-4322 Courriel : jct@cecs-sk.ca Site Web : www.cecs-sk.ca
<u>Fédération des chambres de commerce du Québec</u>	Québec	<u>Emplois d'été</u>	s/o	555, boul. René-Lévesque O., 11 ^e étage Montréal (Québec) H2Z 1B1 Tél. : 514-844-9571 Sans frais : 1-800-361-5019 Télé. : 514-844-0226 Courriel : jctycw@fccq.ca Site Web : www.fccq.ca

Organismes de prestation	Lieu de l'emploi ou du stage	Emplois d'été (JCT dans les deux langues officielles)	Stages (JCT pour une carrière en français et en anglais)	Coordonnées
<u>Fédération de la jeunesse canadienne-française (français seulement)</u>	National International	Emplois d'été <u>Langues et travail</u>	Stages (au Canada et à l'étranger)	450, rue Rideau, bureau 403 Ottawa (Ontario) K1N 5Z4 Tél. : 613-562-4624 Sans frais : 1-800-267-5173 Télééc. : 613-562-3995 Courriel : admin@fjcf.ca Site Web : www.fjcf.ca